



NÉGOCIATIONS

Alliance syndicale
CONSTRUCTION

2010-2013



www.infosnegos.qc.ca

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE : une partie du chemin est complétée

(Le 29 juin 2010) Une entente de principe est intervenue entre l'**Alliance syndicale** et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) sur la base des recommandations du conciliateur nommé par le ministre du Travail pour le renouvellement de la convention collective des 35 200 travailleurs et 2 257 employeurs œuvrant dans ce secteur.

Cette entente, qui porte sur les clauses générales, **est cependant conditionnelle à la négociation des dispositions particulières à chaque métier, spécialité ou occupation et à celles touchant la carte Médic Construction (assurances) et la retraite.** Le processus de négociation aux tables particulières s'enclenchera au cours des prochains jours.

Tout n'est pas terminé!

RIEN NE VA PLUS DANS LES AUTRES SECTEURS

Dans les trois autres secteurs, les négociations demeurent très difficiles. Il existe toujours un écart très important entre les parties. Mais plus les employeurs tardent à conclure des ententes, plus les pertes sont importantes pour les travailleurs, car on le sait, il n'y a pas de rétroactivité dans la construction. La Loi l'interdit.

Depuis l'expiration des conventions collectives en avril 2010, l'**Alliance** estime que les travailleurs ont été privés de quelque 40 millions de dollars en augmentation de toutes sortes au cours des mois de mai et juin : **une perte de 55 \$ par semaine** pour chaque travailleur. Et ça continue d'augmenter tous les jours. C'est pour cette raison, qu'il faut que ça cesse! Vos employeurs doivent s'en mêler!

Faut que ça se règle! Le signal s'en vient!

Demandez à vos employeurs d'intervenir auprès de leurs associations patronales respectives pour passer le message suivant :

- Les négociateurs patronaux doivent ouvrir les discussions pour chercher la conclusion d'une entente.
- L'**Alliance syndicale** ne déclenchera pas de grève générale si des progrès significatifs sont enregistrés lors des négociations.
- Le recours à une grève entraînera pour les employeurs un coût supérieur à celui d'un règlement rapide. Nous voudrions reprendre les sommes que nous perdons chaque semaine depuis l'expiration de nos conventions.

RÉSIDENTIEL : ça avance à pas de tortue !

L'Association provinciale des constructeurs en habitations du Québec (APCHQ) :

- Continue à vouloir maintenir les écarts de salaire qui existent entre le résidentiel léger et le lourd.
- Refuse de verser les augmentations de salaire aux travailleurs du résidentiel léger en même temps que celles des autres travailleurs de l'industrie. Dans le résidentiel léger, les augmentations de salaire sont versées à la fin décembre, soit huit mois plus tard que dans les autres secteurs.

INSTITUTIONNEL/COMMERCIAL ET INDUSTRIEL : c'est l'impasse !

L'Association de la construction du Québec (ACQ) maintient des demandes qui constituent des reculs importants pour les travailleurs, dont :

- Le retour au temps et demi dans la rémunération des heures supplémentaires.
- Des augmentations de salaire insuffisantes (1 % la première année, 2 % les années suivantes).
- Aucune amélioration pour les travailleurs du secteur industriel.

**Pour l'ACQ, les travailleurs de la construction sont très bien traités.
Voyons ce qu'il en est réellement :**

SELON L'ACQ

Le salaire horaire moyen est de 29,30 \$ pour un compagnon et de 17,50 \$ pour un apprenti.

Si nous sommes plus productifs, ça donnera plus d'heures travaillées aux salariés.

Le régime d'assurances est généreux.

L'employeur contribue à plus de 10 % du salaire horaire au fonds de retraite.

Les travailleurs de la construction sont bien traités.

L'ACQ recherche une amélioration de la productivité.

CE QU'ELLE NE DIT PAS

Malgré ces taux, notre salaire annuel moyen était de 30 982 \$ en 2009. Les travailleurs méritent mieux que ça !

Source : CCQ, Statistiques annuelles 2009

Malgré une activité sans précédent, notre moyenne d'heures travaillées demeure sous le seuil de 1 000 heures par année. En 2009, la moyenne était de 919 heures, ce qui représente un peu moins de 6 mois de travail.

Source : CCQ, Statistiques annuelles 2009

Il faut quand même enregistrer 1 500 heures par année pour obtenir une bonne protection. Pas facile à atteindre quand on travaille moins de 6 mois par année !

Les travailleurs ne sont pas en reste, puisque plusieurs groupes versent près de 8 % de leur taux de salaire à leur retraite. Nous avons cependant un déficit de 1,9 milliard \$ à combler, d'où notre demande aux employeurs de faire leur part.

Travail aux intempéries, dans des environnements souvent difficiles, dans des délais serrés, voilà le quotidien des travailleurs. Pas surprenant que la construction soit l'industrie la plus dangereuse au Québec. Elle représente 5 % de la main-d'œuvre, mais elle a enregistré 25 % de tous les décès reliés au travail.

Pourtant à l'échelle canadienne, selon le Centre d'études des niveaux de vie, les travailleurs de la construction du Québec sont les plus productifs au pays. Ils sont compétents parce que bien formés et bien formés parce que syndiqués.

Le signal s'en vient! Le signal s'en vient!



L'Alliance syndicale veut une négociation de bonne foi. Nous sommes prêts à discuter, mais l'heure d'un règlement a sonné!